



## FICHE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

Formation professionnelle « *Actualités juridiques en droit équin* »

Le 08 juillet 2019 – Paris

### Objectifs

- Offrir aux stagiaires une actualisation de leurs connaissances en droit équin en proposant une analyse précise des textes et de la jurisprudence récente.
- Apporter aux stagiaires une meilleure connaissance des enjeux juridiques de la filière équine.
- Permettre aux participants et aux intervenants d'échanger et débattre sur les problématiques juridiques existant autour des chevaux et de leur utilisation.

### Public et pré-requis

Cette journée de formation est ouverte aux personnes disposant de connaissance juridiques de base et exerçant une profession juridique.

### Durée et répartition dans le temps

6h00 de formation réparties sur une journée.

Début : 09h00.

Fin : 17h30.

### Contenu

- Actualité : dopage et sports équestres ;
- Actualité : droit rural et cheval ;
- Actualité législative et panorama de jurisprudence : droit de la responsabilité civile appliqué aux activités équestres ;
- Actualité : vente d'équidés ;
- Actualité : bien-être du cheval.

## Moyens pédagogiques

- Interventions théoriques et pratiques (analyse des textes et de la jurisprudence) ;
- Illustrations avec présentations power point ;
- Echanges et débats avec la salle ;
- Remise d'un document d'accueil à tous les participants ;
- Envoi d'un compte-rendu détaillé de la journée (interventions et jurisprudences) par mail à l'issue de la formation.

## Moyens techniques

- Salle de formation équipée mise à disposition par la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies) ;
- Vidéoprojecteur.

## Moyens d'encadrement

Organisatrices : Claire Bobin et Laurie Bessette, salariées de l'Institut du droit équin.

Formateurs : Lauren SIGLER, avocat ; Sophie BEUCHER, avocat ; Camille MORIN, avocat ; Anne DEBDERNARD, avocat ; Déborah BARDOU, salariée Fédération française d'équitation ; Paul-Marie GADOT, vétérinaire France Galop.

## Modalités de mise en œuvre et d'appréciation des résultats

- Evaluation des acquis : néant,
- Feuille d'émargement (une le matin et une l'après-midi),
- Envoi systématique d'une attestation de présence (validation des heures de formation continue obligatoire pour les professions concernées),
- Remise d'une fiche d'évaluation le jour de la formation et envoi d'un questionnaire permettant de mesurer l'impact de la formation après le déroulement de la formation.